



LE CREUSOT

La maison des sociétés Saint-Henri laissera place à une résidence

La maison des sociétés Saint-Henri sera détruite au Creusot. À la place, un promoteur envisage de créer une résidence de 59 logements pour le compte de l'Opac. La vente des locaux et du terrain a été décidée ce lundi soir lors du conseil municipal, pour un montant de 169 000 €.

La maison des sociétés Saint-Henri du Creusot, passoire énergétique au toit percé, sera détruite une fois que les associations qui y sont actuellement accueillies auront déménagé sur le site Jouffroy. À la place, un immeuble de 16 mètres de haut comprenant près d'une soixantaine de logements sera érigé, face à l'église Saint-Henri. La partie « syndicats », située juste à côté, sera conservée.

« Novalys, un promoteur d'envergure nationale spécialisé dans l'habitat, était désireux de mener un projet sur le territoire du Creusot », a expliqué Philippe Priet, adjoint au maire notamment en charge de l'attractivité et de l'urbanisme, ce lundi lors du conseil municipal. L'élue a détaillé : « Des discussions ont été menées et ont fait émerger un intérêt partagé pour développer un immeuble d'habitation sur ce lieu. »

Les appartements devraient être loués à partir de 2025

Selon le calendrier prévisionnel, Novalys, qui acquerra la parcelle à la Ville, envisage de déposer le permis de construire ce mois-ci, de lancer les travaux mi-2023 et espère une livraison de l'immeuble à l'été 2025. « Après avoir démolé l'existant, Novalys prévoit de construire une résidence de 59 logements conventionnés, allant du T2 au T4 (selon l'état actuel du projet. L'immeuble serait composé de 17 T2, 27 T3 et de 15 T4) avec terrasse ou balcon, pour environ 4 200 m² de surface



Novalys projette de construire un immeuble de 59 appartements en lieu et place de la maison des sociétés Saint-Henri. Document confié par la Ville



Selon le maire du Creusot David Marti, rénover la maison des sociétés Saint-Henri coûterait des dizaines, voire des centaines de milliers d'euros. Photo JSL/Eric BOUTHRAY

et du terrain, pour un montant de pour 169 000 € HT (conformément à l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 6 mai 2021), a été adoptée par les élus du conseil municipal à l'unanimité moins les cinq voix "contre" de l'opposition emmenée par Charles Landre (LR) et celle de Pierre-Étienne Graffard (EELV).

Deux délibérations en une ?

Pour justifier son abstention, l'élue Vert, qui a regretté « le manque de réflexion de la majorité en matière d'urbanisme », a fait remarquer qu'il s'agissait de voter deux dossiers en un. « Vous nous demandez de nous prononcer sur la cession du terrain. Jamais il nous a été demandé quelle destination nous voulions donner à ce lieu. En votant pour la vente de cet espace, nous donnons de fait notre accord pour la construction d'une résidence de 59 logements », a fait remarquer Pierre-Étienne Graffard à l'assemblée. « Pour ma part, je ne peux pas voter pour la construction d'un tel bâtiment sans avoir une présentation précise du projet porté par le promoteur Novalys et l'Opac. »

Et les espaces verts ? Interroge Pierre-Étienne Graffard

Autre point soulevé par l'élue EELV du conseil : le manque d'espaces de vie et d'aires de jeux au pied du futur immeuble : « Vous affirmez que cette construction profitera à l'école Sud-Michelet. Cela suppose que des familles seront accueillies dans ces logements. Or il n'y a aucun espace réservé aux enfants dans ce projet. Tout n'est que places de stationnement... ». Un argument que le maire David Marti a balayé d'un revers de main : le cadre de vie et les espaces environnants, dont la promenade Saint-Henri, suffiraient à eux seuls pour rendre ces appartements attractifs pour les familles.

de plancher. L'immeuble, qui comprendra deux étages avec des combles aménagés, devrait comprendre 87 places de stationnement », détaille le rapport.

L'Opac gèrera la location des logements

Ces 59 appartements, dont la surface sera comprise entre 57 et 87 m², seront accessibles à la location. « Une fois construit, l'ensemble immobilier sera cédé par le promoteur à l'Opac de Saône-et-Loire qui en assurera la gestion locative », a précisé Philippe Priet dans sa présentation. « Ce nouvel immeuble profitera aux commerces et aux services installés dans le quartier, y compris l'école Sud-Michelet », a défendu l'élue.

La vente de la maison des sociétés

Eric BOUTHRAY

